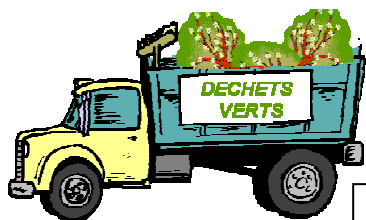


PLANNING DE COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ANNÉE 2018



Collecte le mardi

Si le mardi est un jour férié : rattrapage de la collecte le mercredi

Mars : 13

Avril : 10 et 24

Les déchets verts devront être conditionnés dans des **sacs** qui seront vidés dans la benne et restitués aux propriétaires.

Les sacs ne devront pas être fermés.

Les branchages devront être présentés en **fagots** liés d'une longueur de **1 m maximum**.

Sacs et fagots devront être sortis le **soir, la veille de la date de collecte.**

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ANNÉE 2018



Collecte les jeudis :

8 mars

7 juin

6 septembre

22 novembre

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Peut être considéré comme **encombrant** tout déchet ne rentrant pas dans la malle d'une voiture.

Exemples : meubles, électroménagers, matelas, sommiers, réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, ordinateurs, baignoires en inox...

Quels déchets ne sont ni collectés en tant qu'encombrant ni en tant que déchets ménagers ?

Il s'agit des gravats ou déchets de démolition, pneus, évier, WC en céramique, déchets végétaux et déchets toxiques ou dangereux (peinture, vernis, bidons d'huile, etc.), ils sont à apporter à la **déchetterie de Muret ou de Labarthe-sur-Lèze**.

Quand sortir les encombrants ?

Les encombrants devront être sortis uniquement **le soir, la veille du ramassage**, sur la **voie publique** devant chez soi, et non sur un chemin privé.

Pour plus d'informations contacter le Service Environnement du Muretain Agglo : 05.34.46.30.50.